Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 250

Artikel: Une brèche
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027983

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALAIS

Une brèche

« Toute vérité est bonne à dire. Il y a beaucoup de vrai dans les arguments de « Kritisches Oberwallis ». Le Conseil d'Etat s'est penché très sérieusement sur la résolution en huit points que le Mouvement lui a adressée récemment », déclarait jeudi dernier devant le Grand Conseil valaisan le conseiller d'Etat Bender parlant de l'opuscule sur les prisons valaisannes présenté par ledit mouvement.

Travail de longue haleine

Quel chemin parcouru depuis le début de l'affaire ! A l'origine, il y eut cette lettre de détenu parue dans le « Walliser Bote » en décembre 1972 et qui affirmait qu'au pénitencier de Crêtelongue (Sion) les détenus recevaient un salaire de Fr. 1.60 par jour pour une journée de travail de 9 heures en été et de 7 ½ heures en hiver, somme qui était encore amputée lors de l'achat de papier hygiénique.
Immédiatement, malgré les ricanements du « Nouvelliste », « Kritisches Oberwallis » lançait un groupe de travail sur le problème du pénitencier. Ce groupe contestataire, largement représentatif des milieux jeunes et libéraux du Valais suisse allemand, présentait son rapport à fin octobre 1973 à Brigue devant une assemblée de plus de 400 personnes.

Le régime pénitentiaire en question

Ce document intitulé « Strafvollzug » (L'exécution des peines) reprend, dans le cadre valaisan, la dénonciation d'un régime pénitentiaire qui aboutit à un avilissement des détenus et rend aléatoire une réinsertion future dans la vie normale. A cela s'ajoute un diagnostic plus nettement local : à Crêtelongue, bâtiment particulièrement inhospitalier, les alcooliques et les mineurs de moins de 18 ans cohabitent avec les « chevaux de retour ». Il n'existe en Valais ni juge pour enfants, ni établissement pénitenciaire spécialisé pour enfants et adolescents. Les psychologues et les assistants sociaux brillent également par leur absence.

Critiques majeures ! Mais la dénonciation de « Kritisches Oberwallis » culmine cependant dans une mise au pilori de l'internement administratif. Pendant une année ou deux, il est possible en effet, sans le moindre jugement, d'interner des gens qui n'ont pas de moyens de subsistance ou qui risquent de dépendre de la charité publique : les vagabonds, les alcooliques, tous les marginaux ou ceux qu'une société considère comme tels. Cet internement peut être prolongé. Seules les autorités administratives peuvent recevoir les recours. En date du 20 mars 1972, Crêtelongue détenait dix personnes au titre de l'internement administratif.

Un salutaire démenti

Le Valais nous surprend. On y voit d'un côté un mouvement non officiel et profondément critique engager un dialogue fructueux avec les autorités en place. D'un autre côté, la même affaire met en lumière la faiblesse d'une presse que l'on croyait bien assise : le « Nouvelliste » n'avait-il pas traité du sujet dans des articles dont les titres étaient les suivants, « Pauvres gosses... », « La Plaisanterie a assez duré », et « La plaisanterie continue » ? Le Valais devra un jour faire le bilan de ce qu'il doit au « Nouvelliste » : à l'intérieur du canton l'infantilisation de ses lecteurs, à l'extérieur la diffusion d'une image caricaturale du Valaisan imperméable à toute remise en question. Un salutaire démenti, que ce débat amorcé par Kritisches Oberwallis.

Le Chili aujourd'hui

« Dans l'île de Quiriquina, l'un des camps de concentration ouverts par la junte, j'ai vécu les jours les plus horribles de ma vie. Dès notre arrivée, les gardiens nous ont fait tenir debout les mains sur la nuque de 6 heures du matin à 21 heures. (...)

» Tout cela n'était en fait qu'une préparation, car bien pires furent les interrogatoires, suivis de tortures si inhumaines que l'on a peine à les imaginer, étant entendu qu'aucun journaliste ne put jamais en témoigner : courant électrique aux organes génitaux, coups avec des sacs mouillés, immersion dans des cuves remplies d'excréments, arrachage des ongles et brûlure des cheveux.

» Ceux qui avaient participé à des actions de résistance avaient les doigts, les bras, les mains, les oreilles ou les organes génitaux coupés, ou bien les yeux arrachés. Alors qu'ils perdaient déjà leur sang, on les transperçait avec une baïonnette jusqu'à ce qu'ils expirent. Tout se faisait devant nous pour nous impressionner. Je jure que tout cela est vrai : je l'ai vu de mes propres yeux. Les marques de mon corps sont là pour en témoigner. »

Extraits du « Monde » (13 novembre 1973). Un témoignage sur la répression au Chili.

Nous ne pouvons pas éviter la réalité quotidienne chilienne actuelle. Ce témoignage peut nous empêcher de nous résigner devant l'atrocité de la répression pratiquée par les maîtres du Chili. Et pourtant, nous avons hésité, en comité de rédaction, à reproduire ces quelques lignes intolérables : les moyens de communication de masse n'ont-ils pas abusé, à fins commerciales, de tels récits, au point de les rendre banals, peu crédibles, objets délicieux de consommation frissonnante, prétextes à absentéisme ? Nous ne conclurons donc pas en vous donnant la liste des « comités Chili », leurs adresses et comptes de chèque respectifs. Cherchez-les !